

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° DN221

présenté par

Mme Santiago, Mme Pic, Mme Thomin et Mme Rabault

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

I. – À l’alinéa 33, à l’avant-dernière colonne de la dix-huitième ligne du tableau, substituer au nombre :

« 1345 »

le nombre :

« 1872 »

II. – En conséquence, au même alinéa, à la dernière colonne de la dix-huitième ligne du tableau, substituer au nombre :

« 1818 »

le nombre :

« 1872 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à fixer le nombre de véhicules Griffon à 1872 à l’horizon 2030. Il convient de ne plus reporter les cibles capacitaires et la modernisation des armées de 5 années supplémentaires. Le projet de LPM 2024-2030 décale de 25 % la cible initiale de véhicules Griffon de 2030 à 2035. Cet amendement vise à restituer l’objectif et l’ambition 2030 tels qu’ils étaient mentionnés dans la précédente loi de programmation militaire 2019-2025 en fixant ce nombre à 1872 pour les années 2030 et 2035.